

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,33% de l'actif total au 31 décembre 2018.

Tunis, le 28 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes **31 décembre** **31 décembre**
2018 **2017**

ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 177 698	2 461 431
	- Actions et droits rattachés		2 047 432	2 461 431
	- Titres OPCVM		130 266	-
	Placements monétaires et disponibilités :		556 888	604 888
	- Placements à terme	3.2	544 572	590 245
	- Disponibilités		12 316	14 643
	Débiteurs divers (jetons de présence)		10 458	-
	TOTAL ACTIF		2 745 044	3 066 319
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 987	16 563
	Autres créditeurs divers	3.4	18 758	24 030
	Total passif		28 745	40 593
ACTIF NET	Capital		2 678 349	2 965 440
	Capital en nominal :	3.5	2 671 300	3 078 400
	- Capital début de l'exercice		3 078 400	5 406 600
	- Émission en nominal		452 200	1 071 300
	- Rachat en nominal		-859 300	-3 399 500
	Sommes non distribuables	3.6	7 049	-112 960
	Sommes distribuables :		37 950	60 286
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	37 938	60 246
	- Report à nouveau		12	40
	Actif net		2 716 299	3 025 726
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 745 044	3 066 319

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Exercice	Période du	Exercice
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/10 au	clos le	01/10 au	clos le
		31/12/2018	31 décembre	31/12/2017	31 décembre
			2018		2017
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	92 884	-	191 849
- Dividendes des actions		-	87 095	-	180 536
- Revenus des titres OPCVM		-	5 789	-	11 313
Revenus des placements monétaires	4.2	11 443	37 249	12 057	54 604
Total des revenus des placements		11 443	130 133	12 057	246 453
Charges de gestion des placements	4.3	-9 988	-41 614	-16 564	-74 024
Revenus nets des placements		1 455	88 519	-4 507	172 429
Autres charges d'exploitation	4.4	-10 990	-51 348	-14 901	-61 322
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-9 535	37 171	-19 408	111 107
Régularisation du résultat d'exploitation		-438	767	-48 545	-50 861
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-9 973	37 938	-67 953	60 246
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		438	-767	48 545	50 861
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-167 229	196 057	-342 310	-181 924
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		5 902	-68 232	242 587	242 325
Frais de négociation de titres		-37	-4 484	-5 390	-5 674
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-161 364	123 341	-105 113	54 727
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-170 899	160 512	-124 521	165 834

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/10	Exercice clos le 31 décembre 2018	Période du 01/10	Exercice clos le 31 décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)		au 31/12/2018	au 31/12/2018	au 31/12/2017	au 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-9 535	37 171	-19 408	111 107
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-167 229	196 057	-342 310	-181 924
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	5 902	-68 232	242 587	242 325
	Frais de négociation de titres	-37	-4 484	-5 390	-5 674
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-60 274	-	-62 987
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	- Capital	15 000	452 200	564 700	1 071 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	943	-9 671	-13 937	-26 066
	- Régularisation des sommes distribuables	-	-537	12 342	13 098
	Rachats :				
	- Capital	-40 300	-859 300	-2 843 700	-3 399 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	-1 966	6 339	63 113	73 225
	- Régularisation des sommes distribuables	-438	1 304	-60 887	-63 959
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-197 660	-309 427	-2 402 890	-2 229 055
ACTIF NET	En début de période	2 913 959	3 025 726	5 428 616	5 254 781
	En fin de période	2 716 299	2 716 299	3 025 726	3 025 726
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 966	30 784	53 574	54 066
	En fin de période	26 713	26 713	30 784	30 784
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	108,060	98,288	101,329	97,191
	En fin de période	101,684	101,684	98,288	98,288
	TAUX DE RENDEMENT	-5,90%	5,45%	-3,00%	2,33%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 737 851	2 047 422	309 571	75,375	-
- AL	434	58 639	36 886	-21 753	1,358	0,016
- ATB	10 000	49 366	36 550	-12 816	1,346	0,010
- ATL	70 000	215 913	187 460	-28 453	6,901	0,280
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	175 468	79 235	6,460	0,010
- BH	2 000	42 740	25 468	-17 272	0,938	0,004
- BIAT	1 190	100 198	142 105	41 907	5,232	0,007
- BNA	5 500	60 498	76 785	16 287	2,827	0,016
- BT	10 000	67 917	79 750	11 833	2,936	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	28 586	5 306	1,052	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	149 208	-60 029	5,493	0,099
- ONE TECH HOLDING	7 000	45 500	111 930	66 430	4,121	0,013
- SAH	11 305	83 724	129 103	45 379	4,753	0,019
- SFBT	11 550	116 106	272 118	156 012	10,018	0,007
- SOMOCER	30 000	41 700	31 080	-10 620	1,144	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	70 230	7 230	2,586	0,054
- SOTRAPIL	7 180	103 383	120 473	17 090	4,435	0,174
- SOTUVER	2 590	22 533	22 810	277	0,840	0,010
- STAR	550	82 500	74 646	-7 854	2,748	0,024
- TPR	30 000	108 393	143 550	35 157	5,285	0,060
- TVAL	1 777	55 087	54 845	-242	2,019	0,089
- UIB	1 050	28 212	24 840	-3 372	0,914	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	53 531	-10 161	1,971	0,020
Titres OPCVM :		130 823	130 266	-557	4,796	-
- Placement obligataire SICAV	1 230	130 823	130 266	-557	4,796	0,040
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 868 677	2 177 698	309 021	80,171	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
Compte Placement BNA	5 360	536 000	8 572	544 572	20,048
Total en Dinars	5 360	536 000	8 572	544 572	20,048

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 688	16 266
Dépositaire (BNA)	299	297
Total en Dinars	9 987	16 563

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Jetons de présence	38	-
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	229	249
Contribution sociale de solidarité (CSS)	200	-
Autres (*)	9 331	14 821
Total en Dinars	18 758	24 030

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	3 078 400	5 406 600
- Nombre de titres	30 784	54 066
- Nombre d'actionnaires	128	130
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	452 200	1 071 300
- Nombre de titres	4 522	10 713
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	-859 300	-3 399 500
- Nombre de titres	8 593	33 995
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 671 300	3 078 400
- Nombre de titres	26 713	30 784
- Nombre d'actionnaires	125	128

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Sommes non distribuables	120 009	101 886
Résultat non distribuable de l'exercice :	123 341	54 727
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	196 057	-181 924
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-68 232	242 325
- Frais de négociation de titres	-4 484	-5 674
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-9 671	-26 066
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	6 339	73 225
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-112 960	-214 846
<i>Total en Dinars</i>	7 049	-112 960

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	37 171	111 107
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-537	13 098
Régularisation lors des rachats d'actions	1 304	-63 959
<i>Total en Dinars</i>	37 938	60 246

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dividendes des actions	-	87 095	-	180 536
Revenus des titres OPCVM	-	5 789	-	11 313
Total en Dinars	-	92 884	-	191 849

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du compte placement à terme BNA	11 415	36 588	11 749	53 584
Revenus du compte bancaire BNA	28	661	308	1 020
Total en Dinars	11 443	37 249	12 057	54 604

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du Gestionnaire	9 688	40 424	16 267	72 844
Rémunération du Dépositaire	300	1 190	297	1 180
Total en Dinars	9 988	41 614	16 564	74 024

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Primes, indemnités et frais AGO	4 397	25 339	4 537	18 000
Jetons de présence	3 403	13 500	3 403	13 500
Redevance CMF	693	2 888	1 162	5 203
Honoraires du commissaire aux comptes	2 279	9 040	2 258	8 960
Contribution sociale de solidarité (CSS)	200	200	-	-
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	1 290	5 118
Autres (frais de publication)	18	381	2 251	10 541
Total en Dinars	10 990	51 348	14 901	61 322

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.